



COMPTE RENDU CTPD DU 29 mars 2011

Ordre du jour

- Point sur l'exécution du budget local 2010-Budget prévisionnel 2011
- Présentation du référentiel MARIANNE
- Bilan de mise en place des SIP et du PRS (à la demande de l'ensemble des OS)
- Organigramme fonctionnel
- Transformation au CFIP de Mazamet d'un poste de gardien concierge en un poste d'agent de service
- Questions diverses

Point sur l'exécution du budget local 2010-Budget prévisionnel 2011

- Budget local 2010

Le budget global 2010 attribué au département s'élevait à 1 985 238.80 € pour la TG et 2 302 648.17 € pour la DSF compte tenu des diverses modifications intervenues en cours d'année.

Quelques chiffres majeurs :

-Locaux et agencements : 1 194 955.46 €.Ces dépenses regroupent les loyers, le nettoyage des locaux, l'entretien immobilier,la surveillance ,le gardiennage, l'agencement des installations, les fluides, les charges locatives et les charges des copropriétés.

-Divers matériels, fournitures et transports : 656 925.74 €.Ces dépenses regroupent le mobilier,le matériel logistique,le matériel de transport,les fournitures de bureaux, l'entretien et la réparation du matériel, la location de matériel et de mobilier, les transports, les déménagements, l'informatique, les abonnements, la documentation et les autres fournitures.

-Frais de déplacement et autres prestations : 185 877.38 €.Ces dépenses regroupent les frais de représentation, les frais de déplacement, les autres prestataires externes.

-Affranchissement et autres dépenses de fonctionnement : 906 937.18 €. Ces dépenses regroupent les frais d'affranchissement, la formation, la téléphonie, la reprographie, les frais de poursuites, les imprimés ...

Total des dépenses 2010 : 4 287 886.57 €

Le poste des dépenses de frais d'affranchissement demeure le plus élevé 704 989.98 €



- Budget prévisionnel 2011

Montant du budget global 2011 : 3 871 727 €. Le budget prévisionnel est donc en baisse de 6.86 %. La direction locale met l'accent sur la maîtrise des coûts en matière de frais d'affranchissement, de frais de déplacement et de gestion du parc automobile.

En évoquant les dépenses relatives aux frais de déplacement, les organisations syndicales ont signalé le fait qu'il y avait du retard dans le remboursement des frais professionnels des agents. La direction locale s'est engagée à résorber le retard. Il semble que l'interface entre AGORA et CHORUS ne fonctionne pas et que toutes les dépenses relatives aux frais de déplacement transitent par la régie créée à la mise en place de CHORUS. Par ailleurs, une note diffusée courant mars 2011 indique que les personnels en stage sur Toulouse plusieurs jours successifs, n'obtiendront plus la prise en charge des éventuelles nuitées. La direction a indiqué qu'elle examinerait chaque demande de remboursement au cas par cas. Affaire à suivre ! Contactez-nous si vous rencontrez une fin de non recevoir sur une demande de ce type.

Force est de constater que le cadre budgétaire local est de plus en plus contraint, avec des marges de manœuvre réduites.

FO DGFIP 81 dénonce cette baisse du budget prévisionnel 2011 (- 6.86 %). Cette diminution est inacceptable dans le contexte économiques actuel : hausse des prix des fluides, hausse du prix du timbre en matière d'affranchissement etc.... La direction locale met en avant que la fusion des 2 budgets locaux (DSF et TG) devrait engendrer des économies. FO reste très circonspect en la matière. La mutualisation des moyens permettra certainement une mutualisation des crédits de fonctionnement. Mais dans quelles conditions pour les personnels ?

Vote lors du budget, contre : FO, CGT, CFDT, SNUI-SUD

Présentation du référentiel MARIANNE

Depuis le 01/01/2011, les engagements du référentiel Marianne se sont substitués à ceux du programme PVFI (Pour Vous Faciliter l'Impôt). Le déploiement du référentiel Marianne sera progressif : en 2011 mise en œuvre dans les services traitant de la fiscalité (SIP, trésoreries...), à compter de 2012 dans les autres services de la DGFIP. L'objectif de la Direction Générale est d'appliquer une démarche d'accueil unifiée (donc contraignante !) pour tous les services

Qu'est ce que le référentiel Marianne ?

- 14 engagements de « qualité de service » : traitement des courriers en 15 jours ouvrés, prendre les appels téléphoniques en moins de 5 sonneries (au lieu de 10 dans PVFI), traitement des courriels en 5 jours ouvrés, levée de l'anonymat etc....
- 5 engagement de « pilotage » : organisation de la documentation, mise en place d'indicateurs, évaluation du respect des engagements, réalisation d'un bilan annuel etc....

Le référentiel Marianne a pour vocation de remplacer PVFI. Pour FO, PVFI est une application qui ne juge que de la forme. Si, sur un courrier le petit logo est au bon endroit, si la police d'écriture est la bonne, si l'agent au téléphone se présente comme il est prévu, tout sera parfait ! Mais PVFI n'a jamais pris en compte les difficultés des agents liées au manque de personnel et de moyens dans les relations avec les usagers

Conclusion : de nouvelles contraintes, sans de nouveaux moyens.

Bilan de mise en place des SIP et du PRS

Le bilan de mise en œuvre des SIP dans le Tarn a été présenté aux organisations syndicales. Ce bilan extrêmement succinct présente quelques chiffres et indicateurs qui ne permettent pas réellement de se forger une opinion sur le fonctionnement des SIP locaux !

Ci-dessous quelques chiffres présentés par la direction locale :

- les effectifs implantés des SIP : Albi 4A 12B 21.5C ; Castres 3A 16.5B 27C ; Mazamet 1A 5B 6C.

- nombre de personnes reçues lors de la campagne IR 2010 pour les 3 SIP : accueil primaire 8170 personnes, accueil secondaire 14033 personnes.

- indicateurs : CIV2 sur les 3 SIP (objectifs au-delà de 98.7 %), la télédéclaration IR, les taux de recouvrement, les taux de dégrèvements.

Bien entendu FO ne cautionne pas et même rejette cette mise en place systématique d'indicateurs !

Pour F.O.-DGFIP, les indicateurs de gestion sont détournés de leur utilité première : l'aide à la gestion des unités. Le syndicat dénonce l'empilement et la redondance des indicateurs dans le cadre des « contrats de moyens » devenus « Contrats de performance » et autres outils de contrôle interne. Ils aboutissent à privilégier la satisfaction de normes arbitraires au détriment de l'exécution correcte des missions.

Le bilan de l'activité du PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) depuis sa création (01/04/2009) a été également présenté aux organisations syndicales

Le pôle mis en œuvre le 01/04/09 à l' HDF d'Albi est composé d'un cadre A (RP) et de 4 agents (B et C): 2 issus de la filière fiscale et 2 issus de la filière gestion publique.

Comme pour les SIP, le bilan remis aux OS demeure très synthétique, les résultats présentés portaient sur le nombre d' ATD émis, le nombre de saisies engagées, les inscriptions hypothécaires et le taux net de recouvrement forcé

Il est évident que l'administration s'est souvent trompée sur l'évaluation du rythme de montée en charge des dossiers arrivant dans les PRS pour ce qui concernait le recouvrement des particuliers.

Le Syndicat FO demande aussi de l'administration toute la transparence sur les éventuelles décisions locales d'abaissement des seuils de transferts de dossiers des trésoreries vers le PRS.

Organigramme fonctionnel

L'organigramme fonctionnel a pour objectif de permettre à **chaque agent** de se positionner au sein de son service. Il décrit son rôle (processus de travail) et les outils utilisés (applications informatiques, habilitations informatiques et délégations de signature) mais aussi lui donne de la visibilité sur les tâches réalisées par ses collègues.

Selon l'administration, ces organigrammes vont permettre de garantir la sécurisation des missions et des procédures. Pour FO81, ce dispositif qui accompagne les suppressions d'emplois et les restructurations, est un élément de rigidité rendant les agents responsables des éventuelles difficultés qui risquent de se dégager.

Transformation au CFIP de Mazamet d'un poste de gardien concierge en un poste d'agent de service

Transformation de l'emploi de gardien concierge (GARCO) du CFP de Mazamet en poste d'agent de service commun (ASSCO) et ce à compter du 01/01/2012. L'agent qui occupe actuellement cet emploi devra déposer une demande de mutation lors du prochain mouvement.

QUESTIONS DIVERSES

-Transfert de la Paierie Départementale dans les locaux du Conseil Général : rien de nouveau, tant que les services de la préfecture n'ont pas quitté les locaux du CG (RDC du Conseil Général : service des cartes grises) et tant que le bâtiment Reynès (ex CCI) n'a pas été réhabilité pour accueillir les services de la préfecture, l'opération ne se fera pas.

-Locaux d'Albi Ville périphérie : la direction locale interrogée sur l'état d'avancement du déménagement de la Trésorerie d'Albi ville et périphérie a répondu qu'un accord avait été trouvé avec l'ARS (la DDASS occupe déjà une partie des « futurs » locaux de la trésorerie).Le dossier sera communiqué à la direction générale cette semaine. Le coût des travaux est de l'ordre de 130 000 euros.

Pour FO, il est indispensable que le personnel de la Trésorerie soit pleinement associé à cette réinstallation du début du projet à la fin de celui-ci.

-Emplois des vacataires : dotation en diminution pour notre département. FO a demandé à la direction locale de s'expliquer .La direction répond que c'est la DG (Direction Générale) qui fixe le nombre de mois .Pas de commentaires !

La direction a également indiqué qu'elle allait établir et diffuser une note qui fixerait les critères de recrutement des vacataires dans les 2 filières.

-Fréquentation des SIP de Castres et d'Albi pendant la pause méridienne : la direction a procédé à une extraction des données des « gestionnaires de file d'attente ». Il s'avère que hors des périodes des déclarations la fréquentation entre 12 h et 13 h 30 demeure faible. La direction interrogée sur le fait de « savoir » si on pouvait fermer au public pendant la pause méridienne sur les sites de Castres et d'Albi, n'a pas souhaité trancher lors de ce comité technique Ce point sera rediscuté lors d'un autre CTP et lors de réunions de concertation avec les OS .Donc statu quo pour l'instant !

-Travaux à la DDFIP

Les travaux au sein de la DDFIP s'effectueront en avril et mai 2011 : transfert des domaines de l' ex-TG vers le CFIP 209 rue du Roc à Albi, déplacement des services sociaux (rue des Cordeliers) vers l'ex-DSF av Gambetta (même bâtiment que la salle des réunions), déplacement des services (CEPL ...) à la DDFIP.

-SIP de Gaillac : les déménagements ont débuté le 29/03/2011 pour la filière fiscale et le 30/03/2011 pour la filière gestion publique (trésorerie).

Vos représentants FO
Michel SUAU – Claude ROUMEGOUX